

3 - 1- Administrateurs :

N°	Critères	Points	
1.	Non bénéficiaire de stage (attribution une seule fois)	05	
2.	Poste supérieur (nommé ou chargé)	Sous-directeur ; Agent comptable	05
		Secrétaire Général	
		Responsable de la bibliothèque	
		Chef de Service (Faculté/Rectorat)	03
		Chef de section	01
3.	Tâches supplémentaires	Membre de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres.	03
		Membre de la commission des marchés universitaires	
		Membre de la commission paritaire	02
4.	Ancienneté générale : 02 pts	Pour chaque année à l'Université	0,5
		Pour chaque année en dehors de l'Université	0,25
5.	Appréciation du Doyen (Bonus attribué à un seul candidat)	05	
<ul style="list-style-type: none"> • Un seul cumul est comptabilisé entre la responsabilité et le mandat d'une commission. • En cas d'égalité de points les candidats seront départagés en ayant recours à : la dernière promotion en degré ou (si égalité encore) la dernière promotion en grade. 			